





Plaine d'Estagel et de Maury (Identifiant national : 910030493)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00005090)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910030493, Plaine d'Estagel et de Maury. - INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030493.pdf

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé: 626738°-1755934°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN: 21/09/2009
Date actuelle d'avis CSRPN: 21/09/2009
Date de première diffusion INPN: 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN: 06/04/2011

1. DESCRIPTION 2 2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3 3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3 4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3 5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4 6. HABITATS 4 7. ESPECES 5 8. LIENS ESPECES ET HABITATS 6 9. SOURCES 6



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Pyrénées-Orientales

Commune: Maury (INSEE: 66107)
Commune: Tautavel (INSEE: 66205)
Commune: Rasiguères (INSEE: 66158)

1.2 Superficie

1225,34 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Plaine d'Estagel et de Maury » est située dans le Fenouillèdes, au nord du département des Pyrénées-Orientales, au nord-ouest de la ville de Tautavel. Elle englobe près de 1230 hectares de plaine viticole entre le massif de la Tourèze et la ligne de crêtes marquant la frontière avec le département de l'Aude. L'altitude est comprise entre 90 et 250 mètres.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné



Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux Fonctionnels Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est matérialisé :

- au nord, à l'ouest et au sud, par des limites de parcelles viticoles et ponctuellement, par des limites de friches ou par des routes ;
- à l'est, par les ripisylves de la rivière de Maury, du ruisseau de la Devèze et du ravin du Redouna.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Cette ZNIEFF de coteaux viticoles est sillonnée par de nombreuses, routes, pistes et chemins d'accès aux parcelles. La voie de chemin de fer la traverse également, mais elle n'est pas urbanisée.

Les espèces animales présentes se développent dans les milieux ouverts ou semi-ouverts. La colonisation naturelle des quelques friches et pelouses de cette zone agricole par les espèces ligneuses pourrait donc, à terme, avoir un impact sur ces populations patrimoniales.

L'usage intensif de produits phytosanitaires dans les parcelles viticoles du périmètre est néfaste pour cette avifaune insectivore.



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		

- Algues
- Amphibiens
- Autre Faunes
- Bryophytes
- Lichens
- Mammifères
- Phanérogames
- Poissons
- Ptéridophytes
- Reptiles
- Mollusques
- Crustacés
- Arachnides
- Myriapodes
- Odonates
- Orthoptères
- Lépidoptères
- Coléoptères
- Diptères
- Hyménoptères
- Autres ordres d'Hexapodes
- Hémiptères
- Ascomycètes
- Basidiomycètes
- Autres Fonges

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	87 Terrains en friche et terrains vagues				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3493	Bubo bubo (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : Michel Loîc et COURMONT Lionel et At Joël et Dupuis Alexandre, GOR				2003
Oiseaux	3649	Calandrella brachydactyla (Leisler, 1814)	Alouette calandrelle	Reproduction indéterminée	Informateur : GOR				2009
	2887	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	Reproduction indéterminée	Informateur : Warrilow Griffith et Blanc Frédéric, GOR				2002
	4460	Lanius senator Linnaeus, 1758	Pie-grièche à tête rousse	Reproduction indéterminée	Informateur : COURMONT Lionel et Blanc Frédéric, GOR				2006

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné



7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
		Circus pygargus		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	2887	(Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
		Bubo bubo (Linnaeus, 1758)		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	3493		Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
Oiseaux 36		Calandrella brachydactyla (Leisler, 1814)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	3649			Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
	4460	Lanius senator Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Туре	Auteur	Année de publication	Titre
	COURMONT Lionel et Blanc Frédéric, GOR		
Informateur	GOR		
	Michel Loîc et COURMONT Lionel et At Joël et Dupuis Alexandre, GOR		
	Warrilow Griffith et Blanc Frédéric, GOR		